

Contributions à la réinsertion professionnelle en Suisse



Pour le Commandement de la Garde, il est très important que les membres de la Garde versent leurs cotisations (facultatives) à l'AVS suisse pendant leur service à Rome.

Cela permet d'éviter d'importantes lacunes en termes de cotisations après un retour en Suisse et les réductions substantielles des rentes de vieillesse qui peuvent en découler. La Fondation prend donc en charge, depuis 2019, la moitié des cotisations à l'AVS facultative.

Afin de pouvoir offrir une carrière attrayante en particulier aux cadres, la Fondation soutient le financement d'un plan de prévoyance professionnelle, comme c'est l'usage en Suisse. L'objectif est également de contribuer à faciliter l'intégration des cadres sur le marché du travail à leur retour en Suisse après avoir terminé leur service.

Dans des cas particuliers, il est opportun de soutenir des gardes méritants par une contribution financière au moment où ils quittent la Garde, notamment lorsqu'ils entreprennent des études ou une formation continue exigeantes qu'ils ne pourraient pas se permettre sans l'aide de la Fondation.

Dans la planification pluriannuelle, nous prévoyons des contributions d'environ CHF 250 000 par an pour la réinsertion professionnelle en Suisse.